

Elections professionnelles

Mél : [electionspro1erdegre94@ac-creteil.fr](mailto:electionspro1erdegre94@ac-creteil.fr)

**Arrêté du 31 mars 2022**  
**fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission**  
**administrative paritaire départementale du Val-de-Marne compétente à l'égard des**  
**instituteurs et professeurs des écoles**

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 61-1012 du 7 septembre 1961 définissant le statut particulier des instituteurs ;

Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié, relatif au statut particulier du corps des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, la part de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles du Val-de-Marne ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants est fixé conformément au tableau ci-après :

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs du Val-de-Marne	8 119	6 862	1 257	84,52 %	15,48%	10	10

Article 2 : Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 31 mars 2022

Pour le recteur de l'académie de Créteil  
et par délégation  
L'inspectrice d'académie, directrice des services de  
l'Education nationale du Val-de-Marne

  
Anne-Marie BAZZO